

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Mai 2023

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 84 membres.

23/0186/VAT

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL DE L'EMPLOI - SERVICE RAYONNEMENT ÉCONOMIQUE - Attribution d'une subvention à l'association Marseille Innovation pour son plan d'action 2023 - Approbation d'une convention.

23-39427-DDETE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Créée en 1996, Marseille Innovation est la plus grande structure d'accompagnement des entreprises innovantes du territoire. Implantée sur quatre campus à Marseille, Marseille Innovation propose des programmes d'accompagnement de la création jusqu'à leur développement, grâce à une méthodologie et un savoir-faire unique. Chaque année, 50 nouvelles startups en moyenne issues des technologies numériques, de la santé, du tourisme, de l'industrie du futur ou de l'environnement rejoignent les campus et intègrent la communauté des 150 startups accompagnées.

Le plan d'actions 2023 de Marseille Innovation dans le 13^{ème} arrondissement propose d'animer les deux pépinières, Place de l'Innovation et Pôle Média. Promouvoir le prêt d'honneur dédié à l'innovation. Enfin, prendre en compte la faisabilité de déployer une 5^{ème} pépinière en centre ville de Marseille dédiée à l'innovation dans le tourisme. Ce plan se détaille comme suit :

1/ Soutien à l'action d'animation du site Place de l'innovation et du site Pôle Média sur des thématiques couvrant les besoins des entreprises (propriété intellectuelle, fiscalité de l'innovation, financements, retail, développement technique) pour créer des opportunités, permettre la mise en réseau des startup avec l'ensemble de l'écosystème innovant du territoire et pour opérer le rapprochement des entreprises et des grands groupes du territoire, nationaux et internationaux. En 2022, 168 projets et entreprises innovantes ont été accompagnés. Soit 30% de plus qu'en 2021.

2/ Promotion du fonds de soutien à l'innovation : le Fonds d'innovation by Marseille Innovation et Initiative Marseille Métropole. Ce partenariat a travaillé à la mise en place en 2021, d'un fonds d'innovation permettant d'octroyer des prêts d'honneur à 0% et jusqu'à 30 000 Euros (trente mille Euros). Dix à douze entreprises innovantes seront financées chaque année au travers de 3 appels à candidature.

Signé le 5 Mai 2023

3/ Faisabilité de déploiement d'une 5^{ème} pépinière thématique d'entreprises innovantes en centre ville dédiée à l'innovation dans le tourisme. Dans le cadre de la stratégie de développement de la Ville de Marseille, la mise en œuvre d'une plateforme d'innovation dédiée au tourisme serait une opportunité pour faciliter l'émergence de nouvelles entreprises innovantes, créatrices d'emplois et dont l'objectif est d'agir pour la transformation durable de la citée phocéenne.

Il s'agirait d'un bâtiment en centre ville de Marseille, où les acteurs de l'innovation se rencontreraient pour échanger, partager et développer des projets sur la thématique du tourisme (startup, PME, grands groupes, institutionnels, écoles et étudiants, attracteurs locaux...) couplé à un programme d'accompagnement complet qui s'adresserait aux jeunes entreprises innovantes, en phase d'amorçage ou de décollage et qui participerait activement à la redynamisation du centre ville.

Pour l'année 2023, le budget pour l'organisation du plan d'actions de Marseille Innovation (EX :022411) s'élève à un montant global de 212 800 Euros(deux cent douze mille huit cents Euros). Les participations financières des partenaires s'établissent comme suit :

- Conseil Régional PACA :	10 000 Euros (dix mille Euros)
- Métropole Aix-Marseille-Provence :	50 000 Euros (cinquante mille Euros).
- Ville de Marseille :	45 000 Euros (quarante-cinq mille Euros).
- Autres	107 800 Euros (cent sept mille huit cents Euros).
Total :	212 800 Euros (deux cent douze mille huit cents Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée l'attribution d'une subvention de 45 000 Euros (quarante-cinq mille Euros) à Marseille Innovation pour son plan d'action 2023.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée que Monsieur le Maire ou son représentant, est habilité à signer

ARTICLE 3 Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 de la Direction du Développement Économique et de l'Emploi, code service 01543 fonction 90, nature 6574. , action 19900914.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
DYNAMISME ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET
DU TOURISME DURABLE
Signé : Laurent Lhardt**

Le Conseiller rapporteur de la Commission VILLE ATTRACTIVE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme
LE SECRETAIRE DE SEANCE

Théo CHALLANDE NEVORET

LE MAIRE DE MARSEILLE

Benoît PAYAN